

Ce corps se trouve sous la juridiction d'un ministre de la Couronne, actuellement le ministre de la Justice, et peut être employé dans le Canada entier. Avec un personnel de 300 en 1873, cette force se chiffre le 31 décembre 1937 à 2,620. Ses moyens de transport à la même date consistent en 206 chevaux, 526 véhicules à moteur et 444 chiens. Le corps de gendarmerie comporte 14 divisions à effectifs inégaux réparties dans le Canada entier. L'engagement est de cinq ans, renouvelable pour pas plus de cinq ans. Les officiers reçoivent leur brevet de la Couronne. L'entraînement des recrues se fait à Regina (Saskatchewan). Il dure six mois et comprend l'exercice à pied et à cheval, la culture physique, l'instruction dans la lutte, la boxe et le jiu-jitsu. Une attention spéciale est donnée aux devoirs de la police, se rapportant soit au gouvernement fédéral soit aux gouvernements provinciaux, et des cours sont donnés dans ce sens, y compris la procédure des tribunaux. Des cours d'instruction pour promotion sont tenus et, si possible, un cours supplémentaire annuel d'entraînement est donné.

En 1937 le Parlement a autorisé le recrutement d'un corps de 300 réservistes et au cours des mois de juillet et août, ces 300 réservistes reçurent leur entraînement à Fredericton, N.-B., Ottawa, Ont., Regina, Sask., et Vancouver, C.B. Dorénavant ce corps de réserve constituera la principale source de recrues pour la Gendarmerie régulière.

14.—Effectifs et stations de la Royale Gendarmerie à Cheval le 31 décembre 1937.

Province.	Com-mis-saire.	Sous-com-mis-saires.	Com-mis-saires ad-joints.	Surin-ten-dants.	Ins-pec-teurs.	Ins-pec-teurs-dé-tecti-ves.	Sous-ins-pec-teurs.	Vété-rinai-re ad-join-t.	Ser-gents d'état ma-jor.	Ser-gents.	Capo-raux.
Ile du P.-E.....	néant	néant	néant	néant	1	néant	néant	néant	1	1	3
N.-E.....	"	"	1	1	5	"	"	"	3	17	19
N.-B.....	"	"	néant	1	5	"	"	"	2	8	18
Québec.....	"	"	2	néant	1	1	2	"	2	11	11
Ontario.....	1	1	3	9	12	néant	3	"	20	43	57 ¹
Manitoba.....	néant	néant	1	1	4	"	1	"	4	13	24
Saskatchewan.....	"	"	1	3	12	"	néant	1	9	33	41
Alta., Div. "K".....	"	"	2	1	8	1	"	néant	3	27	32
T. Nord-Ouest Div. "G".....	"	"	néant	néant	2	néant	"	"	néant	2	3
Col. Britannique.....	"	"	1	"	3	"	"	"	4	14	15
Yukon.....	"	"	néant	1	1	"	"	"	néant	2	3
Totaux.....	1	1	11	17	54	2	6	1	48	171	226

Province.	Capo-raux de 2e classe.	Cons-tables.	Sous-cons-tables.	Cons-tables spé-ciaux.	Sec-tion ma-rine.	Effec-tif total.	Che-vaux de selle.	Che-vaux de trait.	Total des che-vaux.	Chiens.
Ile du P.-E.....	3	19	1	4	6	39	néant	néant	néant	néant
Nouvelle-Ecosse..	12	109	2	2	185	356	"	"	"	"
Nouveau-Bruns...	7	76	4	3	12	136	"	"	"	1
Québec.....	11	99	néant	2	22	164	"	"	"	néant
Ontario.....	36	343	12	17	néant	557	49	2	51	25
Manitoba.....	9	127	néant	7	"	191	néant	néant	néant	42
Saskatchewan.....	28	412 ²	6	25	"	571	92	5	97	34
Alta., Div. "K".....	17	209	1	27	"	328	6	4	10	14
T.N.-O. Div. "G".....	17	30	néant	25	"	79	néant	néant	néant	285
Col. Britannique..	6	107	1	6	2	159	45	"	45	néant
Yukon.....	2	27	néant	4	néant	40	1	2	3	47
Totaux.....	148	1,558	27	122	227	2,620	193	13	206	448

¹ Comprend un à la Légation canadienne à Washington. Saskatchewan.

² Comprend deux trompettes dans la